

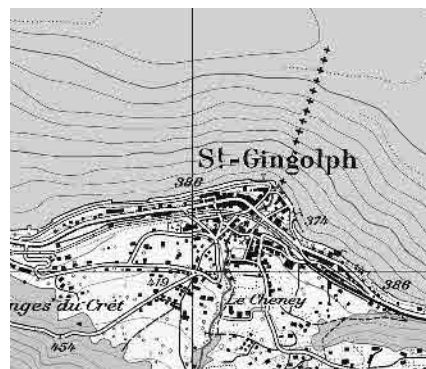


Photo aérienne 1990, © Luftbild Schweiz, Dübendorf

Implanté à cheval sur le cours de la Morge, qui forme la frontière entre la Suisse et la France, le site constitue un cas unique en Valais. La bourgade d'origine médiévale a connu dans les années 1900 une extension touristique sur les rives du Léman, liée à la création du chemin de fer.



Carte Siegfried 1889



Carte nationale 1992

Cas particulier



XX	Qualités de la situation
XXX	Qualités spatiales
XXX	Qualités historico-architecturales

Saint-Gingolph

Commune de Saint-Gingolph, district de Monthey, canton du Valais



1 Saint-Gingolph Suisse



4



6



7



2



3



5



8 Route du lac



Direction des prises de vue 1:8000
Photographies 1996 : 33, 38
Photographies 1998 : 1-32, 34-37



9



10 Salle polyvalente, vers 1990



11 Station CFF, vers 1950



12



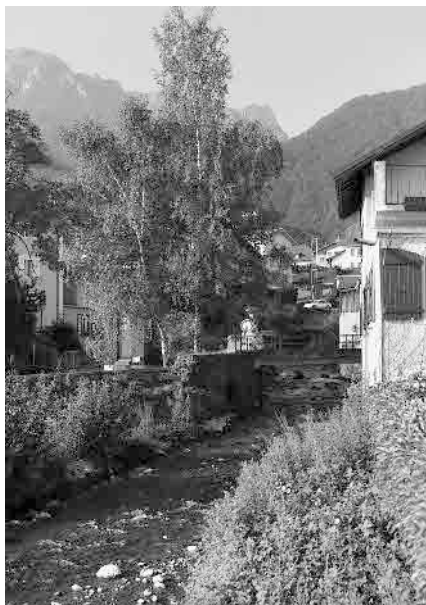
13

Saint-Gingolph

Commune de Saint-Gingolph, district de Monthey, canton du Valais



14



15 Cours de la Morge



16 Frontière entre la Suisse et la France



17



18



19 Au second plan, ancien château du Nant de Grilly, 1588



20



21 Pont sur la Morge



22



23



24 Pont historique sur la Morge



25 Chapelle, 1677



26

Saint-Gingolph

Commune de Saint-Gingolph, district de Monthey, canton du Valais



27



28



29



30



31 Saint-Gingolph France



32



33



34



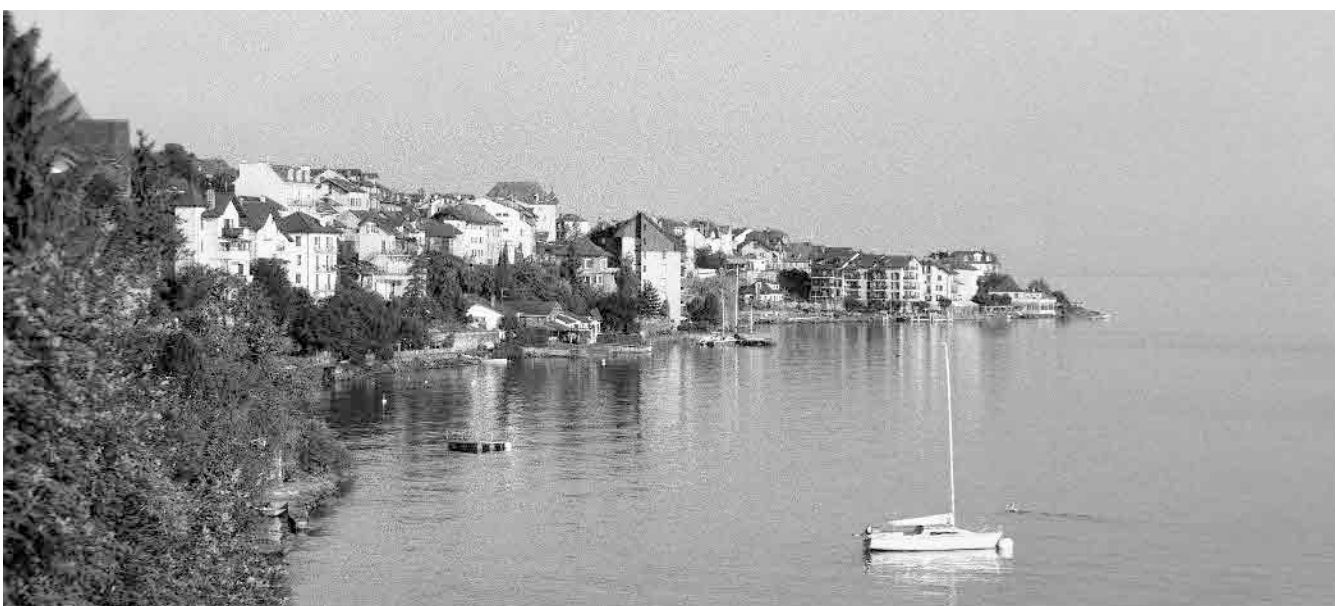
35



36



37



38

**P Périmètre, E Ensemble, PE Périmètre environnant,
EE Echappée dans l'environnement, EI Elément individuel**

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
P	1	Vieux-bourg d'origine médiévale situé sur territoire suisse	A	X	X	X	A			20–29,36
P	2	Agglomération principale, sur France, située de part et d'autre de la route du lac ; superposition de tissus d'époques différentes ; reconstruction après 1944	AB	X	/	X	A			31,32,35
P	3	Extension de l'agglomération côté Suisse, le long de la route du lac, constituée à partir du début du 19 ^e s.	B	/	/	X	B			1–9,14
E	0.1	Maisons groupées autour de l'église paroissiale, côté France ; habitations de la 1 ^{re} moitié du 20 ^e s.	A	X	/	/	A			
E	0.2	Noyau de la douane suisse, entre la route et les rives du lac ; 19 ^e –20 ^e s.	B	/	/	X	B			
E	0.3	Extension linéaire le long de la route vers Thonon ; noyau du 19 ^e s.	B	/	/	/	B			33
PE	I	Rives du lac sur Suisse ; bande étroite partiellement accessible	a			X	a			14,37,38
PE	II	Rives du lac, côté français, traitées en quai ; allée de platanes	ab			X	a			31,32,34
PE	III	Cours de la Morge encaissé marquant la frontière entre la Suisse et la France	a			X	a			15,16,21
PE	IV	Plate-forme prolongeant la station CFF	ab			X	a			10,11
PE	V	Prés en pente légère implantés de part et d'autre de la ligne du chemin de fer, sur France	ab			X	a			
PE	VI	Terrains agricoles localement urbanisés, côté suisse	ab			X	a			
PE	VII	Terrains prolongeant de manière relativement planifiée le site historique français, en amont	b			/	b			
EI	1.0.1	Chapelle de la Sainte-Famille édifée en 1677 par la famille de Riedmatten ; restauration en 1972				X	A			25–27
EI	1.0.2	Ancien château édifé en 1588 par les Du Nant de Grilly, transformé en école et maison de commune, avec perte de substance				X	A			13,19
EI	1.0.3	Maison de Rivaz de Nucedé, datée 1752, jouxtant le château				X	A			19
	1.0.4	Maison percée d'ouvertures médiévales tardives, occupée par les bureaux de la police cantonale						o		
	1.0.5	Ruelles principales étroites formant une croix au coeur du Vieux-bourg						o		20,26–29
	1.0.6	Espace libre au coeur du Vieux-bourg ; jardins potagers et prés						o		30
	1.0.7	Esplanade prolongeant la chapelle, traitée en place de jeu ; l'équipement, financé par Pro Juventute, détonne dans ce lieu						o		
	2.0.8	Espace sur rue au caractère très urbain, marquant fortement l'agglomération principale sur France						o		
	2.0.9	Hôtel du début du 20 ^e s., transformé en résidence sans perte de substance						o		31
	2.0.10	Restaurant avec superstructure en bois, connotant la vocation touristique du site au début du 20 s.						o		
	2.0.11	Pastiche d'un immeuble villageois, avec arcades, niant l'éclectisme du tissu voisin ; vers 1990						o		
	3.0.12	Ecole hôtelière ; volume important réunissant deux corps de bâtiment ; 1 ^{re} moitié du 20 ^e s.						o		7
	3.0.13	Maisons en partie encore rurales, bordant la route cantonale ; à partir de 1820						o		3,6–8,12
	3.0.14	Fontaine Empire avec vasque en forme de corolle et colonne centrale						o		
	3.0.15	Rangée de villas modestes, entre 1900 et 1930, dominant le lac						o		37
	3.0.16	Constructions rurales de la 2 ^e moitié du 19 ^e s. isolées derrière le remblai du chemin de fer ; fortement transformées						o		2
EI	0.1.17	Eglise paroissiale commune sur sol français ; édifée au 18 ^e s. et incendiée en 1944, elle a été relevée après 1945				X	A			

**P Périmètre, E Ensemble, PE Périmètre environnant,
EE Echappée dans l'environnement, EI Elément individuel**

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
	0.1.18	Place de l'Eglise en pente, bordée de platanes, s'ouvrant en éventail						o		
	0.2.19	Bâtiments de la douane suisse, vers 1900, typiques de ce type de construction						o		
	0.2.20	Hôtel Le Rivage formant le pendant, sur la rive droite de la Morge, des hôtels de la Belle Epoque sur France						o		
	0.2.21	Résidence édifée en 1979 sur l'emplacement d'un immeuble ancien ; atteinte au site due notamment aux décrochements, balcons et lucarnes							o	
EI	0.3.22	Villa 1900 occupée par la gendarmerie, dominant le lac ; pendant sur France des villas Servas				×	A			
EI	0.0.23	Châtelet Servas ; vaste villa médiévisante, vers 1900 ; transformée en résidence dans les années 1990				×	A			
EI	0.0.24	Chalet Les Servas, daté 1907, et dépendance, dominant le lac				×	A			
	0.0.25	Habitation individuelle, vers 1970, face au port ; élément étranger, malgré sa taille réduite						o		
	0.0.26	Résidence Améthyste, après 1979 ; volume disproportionné, avec six niveaux côté lac, plus comble et surcomble							o	
	0.0.27	Allée de platanes et de tilleuls accompagnant le quai						o		
	0.0.28	Boucherie industrielle, vers 1970 ; architecture fonctionnelle, avec accentuation des bandeaux						o		
	0.0.29	Salle des fêtes, après 1979 ; volume bas peu gênant, malgré un traitement indigent						o		
	0.0.30	Immeuble locatif dont le toit ne dépasse pas le niveau de la route ; atteinte au site réduite, car excentré						o		34
	0.0.31	Résidence Aigue-Marine menaçant les quais par son volume, ses balcons et ses matériaux (aluminium, verre teinté, etc.)							o	
	0.0.32	Résidence, vers 1990 ; volume hors d'échelle et cascade de terrasses							o	
EI	0.0.33	Pont historique sur la Morge ; arche en pierre très élancée				×	A			24
	0.0.34	Passerelle sur la Morge, 20 ^e s.						o		
	0.0.35	Cours de la Morge, caractérisé par un lit profondément encaissé dans le sol						o		21
	0.0.36	Voies du chemin de fer, courant souvent en remblai ; forte coupure du site						o		13,22
	0.0.37	Station CFF de création récente ; pignons en pierre apparentes typiques des années 1950						o		11
	0.0.38	Salle polyvalente, vers 1990 ; vu son volume et son traitement sobres, bonne intégration dans le site						o		10
	0.0.39	Bâtiment du service du feu, vers 1990 ; perturbation due à sa proximité avec le tissu ancien et son traitement brutal							o	
	0.0.40	Villa PTT, vers 1970 ; atteinte grave au site, malgré sa taille réduite, due à une architecture immodeste							o	
EI	0.0.41	Gare sur France, antérieure à 1889, aujourd'hui réaffectée en habitation				×	A			
	0.0.42	Mur de soutènement de la gare SNCF, particulièrement dominant ; pierres apparentes						o		
	0.0.43	Ecole de style régionaliste, vers 1960, au traitement très modeste						o		
	0.0.44	Cimetière commun situé sur sol français						o		
	0.0.45	Immeuble locatif peu gênant, car implanté dans une légère combe						o		
	0.0.46	Rangée unilatérale de constructions rurales anciennes prolongeant le Vieux-bourg						o		
	0.0.47	Parking jouxtant le Vieux-bourg et le coupant de son prolongement naturel						o		
	0.0.48	Terrain de football créé par remblayage						o		
	0.0.49	Constructions postérieures à 1950, cachées par le remblai du chemin de fer						o		

**P Périmètre, E Ensemble, PE Périmètre environnant,
EE Echappée dans l'environnement, EI Elément individuel**

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
	0.0.50	Ensemble locatif en bordure de la Morge, menaçant gravement le site par le choix de son implantation							o	
	0.0.51	Tissu à l'origine rural, implanté dans le prolongement du noyau de l'église ; figure en partie sur la carte Siegfried							o	
	0.0.52	Importante poche verte contribuant à sauvegarder le caractère rural du site							o	
	0.0.53	Habitations individuelles postérieures à 1979, menaçant le caractère rural de cette partie du site, ainsi que le cours de la Morge							o	
	0.0.54	Frontière entre la Suisse et la France, correspondant au cours encaissé de la Morge							o	15,16,21

Evolution de l'agglomération

Histoire et étapes du développement

Selon une tradition locale, Saint-Gingolph aurait été fondé au 8^e siècle par un officier de Pépin le Bref au retour d'une campagne en Lombardie dans les années 755 ; ce dernier, nommé Gingulf, laissa son nom à la localité. La première mention écrite du site remonte à 1153 ; dans une bulle datée du 11 mars, par laquelle le pape Eugène III prend sous sa protection le monastère Saint-Jean de Genève, il est fait mention de l'église de « Sancti Gengulfi ». Une charte du 15 mars 1203 cite la villula Sancti Gingulphi ; le suffixe « -ula », « petit » souligne à l'évidence la modestie de l'agglomération à cette époque.

La première église de Saint-Gingolph, déjà située sur la rive gauche de la Morge, dépendait au 12^e siècle de l'abbaye d'Ainay à Lyon. Par la suite, le sanctuaire fut rattaché à l'abbaye d'Abondance, représentée sur place par un métal et, ultérieurement, par un châtelain. Dès cette époque, la Morge semble avoir constitué la frontière entre l'évêché de Genève, puis d'Annecy, et celui de Sion. En 1475, le site se déclara en faveur des sept décanats du Haut-Valais. Le traité de Thonon de 1569, conclu avec Emmanuel-Philibert de Savoie, dit Tête de fer, fixa la frontière entre le Valais et la Savoie sur le cours de la Morge. Des deux sièges du pouvoir, celui situé en territoire savoyard, transformé en usine à papier vers 1900, a aujourd'hui totalement disparu. Le château (1.0.2), situé sur le territoire suisse, fut édifié par la famille Du Nant de Grilly en 1588, comme le rappelle la date figurant sur la porte donnant accès à l'ancienne geôle. Vendu en 1646 à la famille de Riedmatten, qui le conserva jusqu'en 1798 avec les droits afférents, l'édifice passa ensuite à la famille de Rivaz, déjà propriétaire depuis 1752 de la maison Rivaz de Nuce voisine (1.0.3), avant d'être racheté en 1837 par la bourgeoisie et transformé en maison de commune. En 1677, la famille de Riedmatten se fit construire sur l'arrière du château une chapelle dédiée à la Sainte-Famille (1.0.1) ; cette dernière servit passagèrement de lieu de culte au curé de la paroisse après 1793, lorsque l'église, suite à la Révolution, fut désaffectée, puis à nouveau durant la Seconde Guerre mondiale. En ce qui concerne la famille de Rivaz, elle a marqué

de sa présence la vie intellectuelle et politique du Valais des 18^e et 19^e siècles. L'ingénieur mécanicien François-Isaac de Rivaz passe pour être l'inventeur de l'automobile, plus précisément d'un « chariot automobile » doté d'un ingénieux moteur à explosion. En 1804, un prototype roula sur une distance appréciable avant de s'abîmer dans le lac. Le 22 octobre 1813 eut lieu à Vevey l'essai d'un grand char mécanique ; avec quatre personnes et un fardeau de 1428 livres, la machine parcourut en montée une distance de 26 mètres.

Le 19^e siècle, comme l'indiquent les dates figurant sur plusieurs bâtiments, fut marqué par une urbanisation importante sur le tracé de la route de passage, sans doute en liaison avec l'augmentation générale du trafic marquant cette époque. De site concentré, introverti, implanté sur une plate-forme intermédiaire du cône de déjection, étroitement groupé de part et d'autre de la faille creusée par le torrent de la Morge, Saint-Gingolph tendit à se transformer en village-rue allongé. Cette nouvelle orientation du site fut encore accentuée, à partir de 1887, du fait du prolongement jusqu'à Evian de la voie de chemin de fer, interrompue au Bouveret en 1859. Presque entièrement créée en remblai, vu la topographie, à grand renfort de murs de soutènement plus importants les uns que les autres, elle marque toujours fortement le site, en scindant la localité parallèlement et en contre-haut de la route de passage. Des deux gares de Saint-Gingolph, seule celle située sur sol français, quoique désaffectée et transformée en habitation (0.0.41), a conservé son image d'origine et témoigne, avec le mur de soutènement qui accompagne les rampes d'accès et supporte sa plate-forme, du prestige lié à l'édification du chemin de fer. Cet état du site se reflète dans la première édition de la carte Siegfried, parue en 1889, deux ans seulement après la mise en service du chemin de fer, ce qui empêche d'y détecter les importantes démolitions du tissu historique qui ont sans doute accompagné sa percée. A l'époque, la population de la partie suisse de la localité avoisine les 400 habitants.

Parallèlement, un développement touristique s'engagea aux deux extrémités du site, avec l'implantation de villas prestigieuses : châtelet et chalet Les Servas

à l'est (0.0.23, 0.0.24), villa aujourd'hui occupée par la gendarmerie à l'ouest (0.3.22), ainsi que sur les quais : hôtel Le Rivage à l'est de la Morge (0.2.20) et ses pendants sur le territoire français (2.0.9, 2.0.10). La présence de la frontière se manifesta par la construction de deux bâtiments de douane côté suisse (0.2.19), sans doute au tout début du 20^e siècle, dont le traitement austère, souligné par des encadrements en granit, s'inspire d'un modèle que l'on retrouve dans tout le Valais. Par la suite, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le développement paraît s'être davantage concentré sur sol français, notamment le long de la route de passage ; celle-ci présente un caractère étonnamment urbain, même s'il est aujourd'hui difficile de faire la différence entre le tissu d'origine et les reconstructions qui ont suivi le sacage, puis l'incendie provoqué le 23 juillet 1944 par l'armée allemande en retraite et qui, par miracle, épargnèrent la partie suisse du site. Les destructions en amont de la ligne du chemin de fer, dans le tissu entourant l'église paroissiale (0.1.17), semblent avoir été encore plus importantes, puisque l'on n'y retrouve plus trace d'un quelconque noyau historique.

L'évolution récente semble avoir touché tout d'abord, entre 1945 et 1975, la partie française du site. Dans un premier temps, la reconstruction s'est traduite par une modification profonde de son image, même si le style régional choisi, par exemple pour les habitations qui entourent la place de l'église (0.1.18), et l'urbanisme retenu peuvent être considérés globalement comme une réussite. Ils évitent en effet dans une large mesure le pastiche, tout en respectant l'essentiel de ce que l'on pourrait désigner comme étant le « génie du lieu ». L'école (0.0.43), qui jouxte le cimetière, relève de la même démarche et présente des qualités identiques. Dans les années 1960, le développement atteignit les rives du lac, avec la création d'une boucherie industrielle sur les quais (0.0.28) dont la simplicité constructive, d'inspiration fonctionnaliste, réduit l'atteinte au site. Toujours sur les quais, à l'entrée ouest du site, un immeuble locatif bas (0.0.30) présente les mêmes caractéristiques et, dans la mesure où son gabarit ne dépasse pas le niveau de la route de passage et conserve la vue sur le lac, ne menace que peu le site. Côté suisse, les premières transformations, dans les années 1970, se

sont produites sur les quais, d'une part avec l'implantation d'une habitation individuelle (0.0.25) en contrebas du bâtiment de la douane, d'autre part, vers 1979, par la démolition d'un bâtiment des années 1900, remplacé par un immeuble résidentiel (0.2.21). Dans la mesure où le bâtiment démolé constituait déjà un corps étranger, tant par son implantation perpendiculairement aux rives du lac que son volume relativement important, le nouvel immeuble, qui reprend le même gabarit, représente une perturbation évidente, encore aggravée par des décrochements en plan et en élévation, ainsi que par une architecture de balcons parfaitement étrangère au site et très agressive.

Après 1980, l'implantation sur les rives du lac de plusieurs immeubles résidentiels, tant sur France (0.0.31, 0.0.32) que sur Suisse (0.0.26), s'est traduite par autant de perturbations, que ce soit du fait de volumétries trop importantes, de gabarits trapézoïdaux, du choix des matériaux – verre teinté, aluminium – ou de la primauté accordée à une architecture de terrasses et de balcons. Dans les années 1990, un certain nombre d'équipements communaux : salle des spectacles (0.0.38) et hangar des pompiers (0.0.39) se sont implantés en limite amont de la plate-forme de la station CFF. Plus récemment encore, le développement s'est déplacé en contre-haut du noyau historique du site, de part et d'autre de la Morge (0.0.50, 0.0.53), menaçant les prés et les champs constituant l'arrière-plan du site, aux qualités paysagères élevées. Malgré cette évolution, due en partie à un transfert du cœur de l'agglomération vers la périphérie, la population du site sur territoire suisse, qui avoisinait les 800 habitants dans les années 1950, n'a cessé de diminuer depuis, pour atteindre 674 habitants en 1990. Plus de la moitié de l'activité se concentre dans le secteur tertiaire, l'agriculture ayant presque entièrement disparu.

Le site actuel

Relations spatiales entre les composantes du site

Alors que le Vieux-bourg (1) et le noyau de l'église (0.1), qui constituent le berceau du site, sont implantés sur les premiers contreforts du versant, de

part et d'autre de la Morge, le développement ultérieur s'est effectué parallèlement au tracé de la route longeant le lac (2, 3, 0.2, 0.3).

Le noyau historique sur Suisse (1) réunit à lui seul l'essentiel du tissu antérieur à 1800 conservé de nos jours. Adossé à la faille creusée par le cours de la Morge, il se caractérise par une structure très concentrée. Les voies, qui courent parallèlement aux courbes de niveau et selon la ligne de plus grande pente, créent un réseau globalement orthogonal. Les constructions enserrant étroitement les rues et les ruelles, avec des décrochements et des retraits correspondant à la création de cours et d'avant-cours, qui constituent autant de respirations dans le tissu. Une esplanade délimitée par des murs (1.0.7), dans le prolongement de la chapelle, ainsi qu'un espace plus important occupé par des jardins potagers (1.0.6), en bordure de la Morge, créent une enclave de qualité, avec de véritables silhouettes intérieures. Le noyau historique possède un centre de gravité très marqué, constitué par les deux maisons de maître et la chapelle, ainsi que par l'actuelle gendarmerie (1.0.4) ; cette construction, tout en conservant des encadrements d'origine médiévale tardive très soignés, a fortement souffert d'une restauration lourde effectuée un peu avant 1980. Alors que l'ancien château (1.0.2) se présente comme un rectangle allongé, parallèle à la pente, couvert d'un toit à quatre pans, la maison de Rivaz (1.0.3) est implantée à angle droit et présente son pignon largement percé, se terminant en berceau, sur la place occupée par la station CFF. Si le château conserve quelques éléments prestigieux, dont une magnifique porte Renaissance datée 1588, sa transformation en école et maison communale, vers 1900, s'est accompagnée d'une perte de substance importante, notamment au niveau des encadrements refaits en béton. A l'ouest de ces bâtiment de prestige, une ruelle étroite conduit à un pont en pierre avec une arche unique très élancée (0.0.33), qui témoigne de la violence des crues de la Morge et permet de rejoindre l'église paroissiale (0.1.17).

Le noyau constitué autour de l'église (0.2) formait autrefois le pendant de l'agglomération historique sur Suisse, avant les destructions qui marquèrent la fin

de la Seconde Guerre mondiale et la reconstruction qui s'ensuivit. De forme triangulaire et relativement en pente, la place centrale (0.1.18), dont le petit côté est bordé par l'église paroissiale, accueillant les deux communautés suisse et française, est ceinturée par trois voies qui délimitent une pelouse centrale plantée de rosiers. Elle est entourée d'habitations homogènes dans leur échelle et leur gabarit, mais d'architectures très diverses. Du fait d'une disposition planifiée, quoique subtile, ce tissu, par la rigueur de sa conception, crée un pendant qui supporte la comparaison avec le Vieux-bourg et contribue à la qualité du site.

En contrebas de la ligne du chemin de fer (0.0.36), qui crée une véritable coupure dans le site parallèlement aux rives du lac, se développent plusieurs groupements généralement allongés et orientés selon l'axe de la route de passage, sauf de part et d'autre de la Morge, où les constructions descendent jusque sur la plate-forme inférieure créée par le delta du torrent, avec les quais et les débarcadères. Alors que les noyaux extérieurs (3, 0.3) présentent un tissu moins dense, largement composé d'habitations, et conservent la marque du début du 19^e siècle, les noyaux centraux (2, 0.2) sont fortement influencés, principalement sur les rives du lac, par le développement touristique de la Belle Epoque. Le tissu qui borde la route côté français se distingue par son caractère urbain affirmé et son éclectisme, qui englobe aussi bien l'historicisme des années 1900 que les mouvements Art Nouveau, Art Déco ou moderne, avec une touche de provincialisme dont la spontanéité ne manque pas d'attrait.

La même opposition qui caractérise les divers tissus se retrouve dans les abords. En contrebas des voies du chemin de fer, un coteau étroit (I, II) rejoint le lac et participe de l'image touristique du site. En partie remblayées naturellement par les alluvions déposés par la Morge, les rives l'ont également été par la main de l'homme, notamment côté français. Alors que le lac, côté suisse, n'est que partiellement accessible, à la hauteur du delta, les quais sur France sont aménagés en promenade, avec une double rangée de platanes et de tilleuls. A l'entrée du site en venant du Bouveret, quelques parcelles escarpées sont

réservées à des villas de prestige. Les plus importantes, parmi lesquelles une gentilhommière néo-médiévale (0.0.23) et un luxueux chalet flanqué de sa dépendance (0.0.24), ont été édifiées dans les années 1900 par les propriétaires de l'époque de la source des Selves, dont une sculpture-fontaine voisine rappelle les vertus curatives. Le tout évoque par sa topographie et son traitement certains sites de corniche, tels qu'on les trouve sur tout le pourtour du Léman, ce qui contribue à renforcer la valeur du lieu.

A cheval sur les voies du chemin de fer, à la hauteur de la station CFF (0.0.37), une plate-forme artificielle (IV), bordée par la salle polyvalente (0.0.38) et le bâtiment du service du feu (0.0.39), assure la transition avec les abords arrières (V à VII). Malgré des amorces d'urbanisation (0.0.49 notamment), ces terrains, occupés par des prés et des vergers, ont globalement conservé leur caractère rural et forment, avec le lit de la Morge fortement arboré (III), une couronne aux qualités paysagères élevées. De part et d'autre de son cours, les deux noyaux d'origine se prolongent en amont par des constructions disposées en éventail, selon la ligne de plus grande pente. Alors que, côté suisse, il s'agit d'une rangée continue de bâtiments ruraux figurant déjà sur la carte Siegfried (0.0.46), disposés unilatéralement par rapport la voie, le tissu sur sol français (0.0.51) est beaucoup plus lâche et moins homogène. Associant habitations individuelles de la première moitié du 20^e siècle, avec leurs jardins en partie clos de murs, et exploitations agricoles, aujourd'hui largement transformées, il représente, malgré sa disparité, une composante marquante de la partie française du site.

Recommandations

Voir également les objectifs généraux de la sauvegarde

Vu la valeur du site, et malgré les problèmes liés à une gestion du territoire partagée entre deux pays, une étude d'aménagement portant sur l'ensemble de l'agglomération devrait être entreprise, de manière à mieux gérer le développement, survenu depuis les années 1980, qui risque, à court terme, de dévaloriser ce lieu exceptionnel.

Du fait de l'abandon progressif de la ligne du chemin de fer, dont la gare sur sol français est d'ores et déjà désaffectée et transformée en habitation, il conviendrait d'étudier la gestion de cet équipement qui, avec ses remblais portés par d'importants murs de soutènement, constitue aujourd'hui, avec la route de passage, la véritable épine dorsale du site, auquel fait pendant la faille creusée par le torrent de la Morge.

La sauvegarde de l'éclectisme du tissu, qui constitue un élément fondamental de la richesse du site, devrait également faire l'objet d'une analyse détaillée afin, d'une part, d'en déceler les courants divers et, d'autre part, d'établir les mesures de sauvegarde et de réhabilitation propres à chaque époque. Un inventaire de détail constituerait sur ce point une réponse adéquate.

Vu l'importance de la silhouette du rivage que l'on découvre depuis le lac, un gel provisoire de la zone située en contrebas de la ligne du chemin de fer et de la route du lac devrait être proposé jusqu'à l'achèvement des études mentionnées plus haut.

Qualification

Appréciation du cas particulier dans le cadre régional

XX/ Qualités de la situation

Le site, du fait de son implantation historique de part et d'autre du cours encaissé de la Morge, puis sur les rives du lac, présente des qualités paysagères et topographiques prépondérantes. L'évolution récente, caractérisée par l'implantation de diverses constructions, tant sur les rives du lac qu'à la périphérie, n'a pas sensiblement réduit ces qualités.

XXX Qualités spatiales

Les qualités spatiales du site sont partout prépondérantes, du fait notamment d'un cloisonnement du paysage dû aussi bien aux conditions naturelles – cours et delta de la Morge – qu'à la main de l'homme – remblai du chemin de fer, notamment. Elles se retrouvent aussi bien dans la structure concentrée de l'agglomération historique que dans le

tissu linéaire accompagnant la route de passage, notamment le tronçon sur sol français précédant la douane, au caractère urbain affirmé.

XXX Qualités historico-architecturales

Si la partie située sur le territoire suisse se caractérise par un tissu ancien d'origine médiévale tardive et est fortement marqué par le 19^e siècle, celle située sur sol français, largement reconstruite suite aux dommages subis durant la Seconde Guerre mondiale, se signale par un éclectisme d'une grande originalité. Il en résulte des qualités historiques et architecturales prépondérantes, soulignées par la présence d'éléments individuels témoignant des différentes époques ayant marqué le développement du site, notamment l'évolution touristique des années 1900. Elles découlent pour une part non négligeable de la diversité des inspirations architecturales et des choix urbanistiques, selon que l'on se trouve en Suisse ou en France.

2^e version 01.1997/jpl

CD n° 233 260
Films n° 3212–3216 (1979) ; 8459 (1996) ;
8805–8807 (1998)

Coordonnées de l'Index des localités
604.451/106.915

Mandant
Office fédéral de la culture (OFC)
Section du patrimoine culturel et des
monuments historiques

Mandataire
Bureau pour l'ISOS
Sibylle Heusser, arch. EPFZ
Limmatquai 24, 8001 Zurich

ISOS
Inventaire des sites construits à protéger
en Suisse